



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le budget pour l'exercice financier **2023** et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du **19 décembre 2022 à 19 h 00**, à la salle du conseil municipal de Belcourt, au 219, rue Communautaire.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Belcourt, ce 8 décembre 2022

Nathalie Lizotte.

Directrice générale

Greffière-trésorière